



Guéret, le 28 mars 2018

Communiqué de presse

Programme « action cœur de ville »

Jacques MEZARD, Ministre de la cohésion des territoires, a lancé, au début de l'année, un appel à candidatures dans le cadre d'un plan national « action coeur de ville » qui a vocation à se dérouler sur cinq ans.

Résultat d'un partenariat fort entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, et d'une approche partagée avec les services de l'État, le dossier présenté par Guéret figure sur la liste des premières villes lauréates qui a été dévoilée par le Ministre, le 27 mars 2018.

Cette action vise à répondre à deux ambitions essentielles et complémentaires : améliorer les conditions de vie des habitants en centre-ville et conforter le rôle de moteur du « coeur de ville », notamment en favorisant le maintien et l'implantation d'activités au service de l'ensemble de son bassin de vie.

Pour redynamiser son centre-ville, la ville bénéficiera d'une convention de revitalisation. Elle pourra compter sur l'appui des partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), sans préjudice d'autres concours publics ou privés.

Le succès de cette candidature témoigne, une nouvelle fois, de l'attention particulière que le Gouvernement porte au département de la Creuse dans le contexte de l'élaboration d'un « plan particulier ». Il devrait se matérialiser, dès cette année, par la réalisation d'actions concrètes.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23